



Informations sur l'acquisition du langage

Développement habituel du langage chez l'enfant

Premiers mois

- Babillage
- Vocalisations: «areu»

6-8 mois

- Syllabes répétées
- Vocalise quand on lui parle

12 mois

- Syllabes redoublées
- Premiers mots
- Réagit à son prénom

18 mois

- Mots reconnaissables en situation avec l'objet
 - Imite (intonations, bruits, cris d'animaux)
 - Fait des discours seul (jargon)
- Comprend des mots et consignes simples

2 ans

- Phrases avec juxtaposition de mots: «papa, pati»
 - Parle de lui: «moi» ou prénom
 - Montre des parties du corps sur ordre
- Comprend des ordres ou consignes complexes

3 ans

- S'exprime par phrases
 - Utilise le «je»
 - On peut bavarder avec lui
- Encore quelques difficultés à prononcer des mots complexes: «pestaclé», «crain»...
 - Chante ou récite des comptines

Contacts 14, 50 et 61

pour le dépistage auditif néonatal en Normandie

Réseau de Périnatalité de Normandie Antenne de Caen

Standard : 02 31 08 33 26

Courriel : audition145061@perinat-normandie.fr

CHIC Alençon-Mamers

25 rue de Fresnay
61000 ALENÇON
Maternité : 02 33 32 30 30
(poste 333 42)

CH Public Du Cotentin

46 rue du Val de Saire
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Néonatalogie :
02 33 20 70 00 (standard)

CAMSP d'Alençon La Providence

103 chemin des Planches
61000 ALENÇON
Ligne directe : 02 33 26 40 84

CH Eure-Seine (Évreux)

Rue Léon Schwarzenberg
BP 83
27015 ÉVREUX cedex
Service ORL : 02 32 33 80 92

CH d'Argentan

47 rue Aristide Briand
61200 ARGENTAN
Maternité : 02 33 12 37 19

CH Jacques Monod

Rue Eugène Garnier
61100 FLERS
Service ORL : 02 33 62 66 04

CH d'Avranches-Granville

Site d'Avranches
59 rue de la Liberté
50300 AVRANCHES
Maternité : 02 33 89 42 09

CH de l'Aigle

10 rue du Dr Frinault
61300 L'AIGLE
Maternité : 02 33 24 95 42

CH Aunay-Bayeux

Site de Bayeux
13 rue de Nesmond
14400 BAYEUX
Maternité : 02 31 51 55 93

CH Robert Bisson

4 rue Roger Aini
14107 LISIEUX
Service ORL : 02 31 61 31 81

Polyclinique du Parc

20 avenue Capitaine Georges
Guynemer
14000 CAEN
Maternité : 02 31 82 80 53

CH Mémorial France - États-Unis

715 rue Henri Dunant
50000 SAINT-LÔ
Maternité : 02 33 06 11 12

CHU de Caen

Avenue de la Côte de Nacre
14033 CAEN
Maternité : 02 31 27 23 90
Service ORL : 02 31 06 46 38

Vérification de l'audition ?

des NOUVEAU-NÉS en Normandie



Document d'information à destination des parents

Création : juin 2020. Réédition : juillet 2024 (V4)



Pourquoi dépister ?

La surdit  est le handicap le plus fr quent   la naissance avec une pr valence de 1   3/1000 nouveau-n s atteints.

Le d pistage de la surdit  est syst matique au sein de chaque maternit . Il permet, si n cessaire, une prise en charge pr coce de l'enfant malentendant d s l' ge de 6 mois.

Ce d pistage sera r alis , apr s accord oral d'au moins un des deux parents et en sa pr sence.

L'objectif de ce d pistage est la mise en place pr coce des meilleures conditions pour favoriser le d veloppement du langage et la communication de l'enfant sourd au sein de la famille.

Ce programme est mis en  uvre par l'Agence R gionale de Sant  (ARS) et le R seau de P rinalit  de Normandie.

V rification de l'audition des NOUVEAU-N S en Normandie



Votre enfant va b n ficier d'un d pistage auditif

Ce test a lieu entre le deuxi me et le quatri me jour apr s l'accouchement. Il est gratuit.



Il est rapide et indolore et consiste   mettre un  metteur r cepteur   l'entr e du conduit auditif pour enregistrer l'activit  des cellules de l'oreille interne,

et/ou de mettre deux oreillettes autour des oreilles de l'enfant et de coller des  lectrodes sur la nuque, le front et la partie inf rieure du cou.



R sultats

- Si ce test est **CONCLUANT**, cela confirme la bonne audition de votre enfant   la naissance.
- Si ce test n'est **PAS CONCLUANT**, cela ne veut pas dire que votre enfant est malentendant, mais cela n cessitera un contr le environ 3 semaines apr s la naissance. Ce contr le sera r alis  dans un service ORL ou dans votre maternit . Dans ce cas, vous serez convoqu s par courrier ou par t l phone et nous insistons pour que vous r pondiez positivement   cette convocation dans l'int r t de votre enfant.
- Si votre enfant n'a pas pu  tre test  avant sa sortie de la maternit , vous recevrez une convocation par le service ORL ou la maternit .

Informations sur vos donn es personnelles

Le d pistage auditif n onatal implique la collecte de donn es relatives   la sant  de votre enfant ainsi que de donn es personnelles vous concernant pour assurer le suivi de votre enfant et nous permettre de vous recontacter si besoin. Ces donn es sont transmises de mani re s curis e au centre r gional de d pistage n onatal (CRDN CHU de Caen) puis compl t es si besoin et analys es par le R seau de P rinalit  de Normandie (RPN) qui est responsable de leur traitement.

Vous trouverez des informations relatives   ce traitement et   vos droits sur le site Internet du RPN

<https://www.perinat-normandie.fr/politique-de-protection-des-donnees-personnelles/>

Nous souhaitons insister sur un dernier point: un test **CONCLUANT** bien que tr s rassurant ne permet pas d'affirmer que l'enfant n'aura jamais de probl me auditif et tout doute sur l'audition de votre enfant, quelque soit son  ge, devra vous amener   consulter un m decin sp cialis  en Oto-Rhino-Laryngologie (ORL).

De m me, en cas de surdit  importante (appareillage auditif) chez un membre de votre famille, il est souhaitable de faire suivre votre enfant, (m me en cas de test rassurant   la maternit ), par un m decin ORL, tous les 6 mois, jusqu'  l' ge de trois ans.

Nous comptons sur votre compr hension et votre participation pour la r alisation de ce test.

Les  quipes soignantes de maternit , de n onatalogie et d'ORL.